



SAHARA INFO

Bulletin de l'Association des Amis
de la République Arabe Sahraouie Démocratique
B.P. 236 - 75264 PARIS CEDEX 06
C.C.P. 19303 94 K PARIS

N° 49

NOVEMBRE
1980

PRIX : 3 F

Commission paritaire n° 58229

MENSUEL D'INFORMATION SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

**APRES LES RECOMMANDATIONS
DE L'O.U.A. ET DE L'O.N.U.**



**LA LUTTE POUR LE DEPART DES
TROUPES MAROCAINES D'OCCUPATION**

Qui est derrière Sahara-Info ?

Des amis du peuple sahraoui appartenant à toutes les sensibilités politiques, syndicales et philosophiques.

Présidence de l'Association : Roger Brisch, Jacques Chatagner, Denise Duboscq, Maxime Kalinsky, Victor Leduc, Marcel Omet, Bernard Parmantier, Chantal Perez.

Secrétaire général : Thomas Jallaud.

Comité de rédaction : Grégoire Carrat, Denise Duboscq, Jean-Paul Meyer, Edouard Roland et Lise Vianey.

Collaborateurs : Maurice Barbier, François Beslay, Jean Copans, Serge Demailly, Constant Hamès, Raymond Josse, Edmond Jouve, Georges Labica, Guy Toureaux, Raoul Weexsten (liste non close).

Sommaire

Editorial	p 2
Après Freetown	p 3
Boucetta à Paris	p 3
Le point de vue de l'USFP	p 4
Information et propagande	p 4
La pêche et les pêcheurs en eaux territoriales sahraouies	p 5
Activités de l'Association et autres initiatives	p 6
Le mois au Sahara	p 8
La motion du comité de décolonisation de l'O.N.U.	p 8

Le numéro 48 a été diffusé à 3 000 ex.
Ce numéro est tiré à 3 000 ex.

« Sahara-Info », bulletin de l'Association des Amis de la RASD - B.P. 236 - 75264 Paris Cedex 06.

Directeur de la publication :
Denis Pryen.

Commission paritaire n°58229.

Imprimerie :

Photocomposition SECILIA - 358.10.55.

Tirage Imprimeurs libres - 366.91.53.

EDITORIAL

En août 1979, la prise de la garnison de Lebouirate par l'armée populaire de libération sahraouie avait marqué un tournant dans la guerre. Malgré un effort militaire intense, l'armée marocaine n'est pas parvenue à reprendre l'initiative, et les combats se déroulent toujours avec un degré d'intensité très élevé dans la partie sud du Maroc ; les opérations se situant de plus en plus au nord.

En juillet 1980 une étape a été franchie sur le terrain diplomatique : 26 pays africains, la majorité requise pour être admis à l'OUA, ont reconnu la RASD. Cet événement a été accompagné d'un grand nombre d'échanges d'ambassadeurs entre la RASD et les pays qui l'ont déjà reconnue. Cela intéresse bien sûr de nombreux pays africains, mais également des pays tels que l'Iran et le Mexique. De plus en plus la personnalité internationale de la RASD est une réalité fermement reconnue, le caractère irréversible de l'existence de cet Etat s'affirmant ainsi.

Face à cette évolution, le gouvernement marocain a cherché à gagner du temps. Tout d'abord en mettant à profit la situation militaire. Ensuite, en cherchant par tous les moyens, à entraver les efforts en vue d'une paix équitable fondée sur la reconnaissance des droits du peuple sahraoui. La réunion du comité ad hoc qui s'est déroulée à Freetown du 9 au 13 septembre en a témoigné : le premier ministre marocain s'y est montré opposé à toutes les recommandations du Comité de même qu'il a refusé toute négociation avec le Front POLISARIO, seule solution pour mettre fin au conflit, et souhaitée par de nombreux pays de la région.

La répression brutale exercée à l'encontre des populations sahraouies qui vivent au Maroc dénonce à elle seule tous les discours du roi et des politiciens marocains concernant la « marocanité » du Sahara. Pourquoi exerce-t-on à l'égard d'une communauté des mesures discriminatoires, allant de l'emprisonnement aux mesures vexatoires et au déplacement, dont l'on prétend que son vœu le plus cher est d'être placée sous l'autorité marocaine ? Une telle politique est l'aveu qu'en réalité les sahraouis, vivant au Maroc ou dans les zones du Sahara contrôlées par Rabat, comme leurs compatriotes qui ont pu trouver refuge en Algérie ou en Mauritanie, aspirent à recouvrer leur identité, et à exercer, sans contrainte, ni limite, leurs droits nationaux, clairement définis par ailleurs par les instances internationales.

Cette politique nous dicte une tâche urgente : arracher des mains des geoliers les sahraouis emprisonnés. Nombre d'entre eux ont disparu. Il faut, dans toute la mesure du possible, mettre un terme à la répression exercée à l'encontre des sahraouis.

Plus que jamais un grand effort d'information doit être consenti, à tous les niveaux, national ou local, pour faire connaître non seulement la réalité du peuple sahraoui mais également la justesse de sa lutte, ses fondements historiques et juridiques, afin que soit contrecarrée la « désinformation » qui sévit actuellement tire profit.

Il est nécessaire que la solidarité avec le peuple sahraoui, à laquelle l'Association a contribué dans le pays depuis le début de l'invasion, se poursuive et s'approfondisse tant sur le plan matériel que politique.

Telles sont les tâches qui nous sont fixées. Les succès remportés par le peuple sahraoui, dirigé par le front POLISARIO, nous confirment dans la justesse de notre engagement. Ils exigent de nous de faire encore plus.

Thomas JALLAUD

PRIORITE A LA LUTTE POUR LE DEPART DES TROUPES MAROCAINES

A Freetown, capitale du Sierra-Leone, s'est déroulée la réunion du Comité adhoc créé par le sommet de l'OUA. Sa mission avait été définie lors du sommet de juillet 1980 : permettre la rencontre de toutes les parties intéressées, et rechercher les voies d'un règlement pacifique du conflit.

Les présidents algérien et mauritanien étaient présents, ainsi que le secrétaire général du Front Polisario. Du côté marocain, une importante délégation, conduite par le premier ministre, a participé pour la première fois aux travaux.

LA présence marocaine marquait un changement d'attitude du gouvernement marocain, qui, jusqu'alors, avait boycotté les réunions du comité adhoc de l'OUA concernant le Sahara Occidental. L'une des raisons de ce revirement doit être recherchée dans l'échec essuyé par le gouvernement marocain lors du sommet de juillet : malgré un chantage brutal à l'égard de l'OUA, la menaçant de scission si la RASD était admise, il n'avait pu empêcher que 26 pays la reconnaissent officiellement, ce qui, aux termes de la Charte, lui donne le droit d'en être membre.

Les tentatives marocaines

Faute de pouvoir l'emporter par ces seules pressions, le Maroc cherche donc à infléchir les positions de l'OUA dans un sens qui lui soit favorable, ou du moins à enrayer le processus engagé qui donne à la RASD une position diplomatique de plus en plus solide.

Plusieurs dispositions avaient été prises par le Maroc :

— plusieurs organisations prétendument représentatives des Sahraouis ont été présentées au comité adhoc, afin qu'elles soient reconnues.

— le premier ministre marocain a cherché à modifier l'ordre du jour de la conférence en demandant qu'elle porte sur l'organisation d'un sommet spécial de l'OUA.

Afin de faciliter la tenue de la réunion, le comité adhoc a accepté que les prétendues organisations sahraouies soient incluses dans la délégation marocaine, ce qui modifie en rien, contrairement aux espoirs marocains, la définition des parties intéressées, qui restent le Maroc, le Polisario, l'Algérie et la Mauritanie

Les recommandations du comité des sages

Le Comité des sages, après avoir écouté les différentes parties, a formulé

ses recommandations. Celles-ci n'ont pas été publiées, car elles ont été transmises auparavant aux chefs d'Etat africains. Mais elles comportent deux volets essentiels :

— cessez le feu, avant décembre 1980, garanti par les casques bleus

— organisation d'un référendum par l'OUA, avec l'assistance de l'ONU.

Ces formules appellent deux remarques. D'une part il n'est pas fait mention du nécessaire retrait des troupes d'occupation marocaines ; d'autre part, la mission des casques bleus est très floue : s'agit-il de prévenir toute ingérence extérieure, ou s'agit-il d'éviter des incidents avec les troupes marocaines, s'il était envisagé que celles-ci restent dans le territoire ?

Très prudent dans ses formulations, le comité des sages paraît avoir cherché avant tout à réunir les conditions propres à permettre une véritable négociation.

Le refus du Maroc

Or le Maroc a fait savoir que le cessez-le-feu ne le concernait pas, puisqu'il prétend être « agressé » au Sahara Occidental par le Polisario !

En ce qui concerne le référendum, le représentant marocain a affirmé l'opposition formelle de son gouvernement.

En rejetant ainsi les recommandations du Comité adhoc que cherche donc le gouvernement marocain ? Il s'oppose à toute négociation avec la RASD et demande que le Comité « crée l'atmosphère sereine pour permettre l'amorce d'un dialogue constructif entre les principaux intéressés, c'est-à-dire l'Algérie et le Maroc ».

Cette attitude s'est confirmée à l'occasion du discours du roi lors de l'ouverture de la session parlementaire, dans lequel il a regretté l'époque où la bonne entente

BOUCETTA A PARIS

(Communiqué de presse)

Au moment où le Président Français reçoit Monsieur BOUCETTA, Ministre marocain des Affaires Etrangères, l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique rappelle que les troupes du roi Hussan II — auquel le gouvernement français apporte un appui financier, militaire et diplomatique depuis le début du conflit — continuent d'occuper le territoire du Sahara Occidental qu'elles ont envahi en 1975, défilant ainsi la Communauté Internationale dans sa recherche d'une solution de paix au Sahara Occidental.

Face aux résolutions les plus récentes de l'ONU et de l'OUA concernant la question du Sahara Occidental, l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique dénonce l'offensive concertée de ceux qui se jouent du droit internationalement reconnu du peuple sahraoui à disposer de lui-même et tentent, par tous moyens d'empêcher l'application des principes reconnus par la communauté internationale, seule garantie d'un véritable retour à la paix dans la région nord-ouest de l'Afrique.

Ainsi l'Association dénonce la présence prolongée de navires de guerre français dans les ports marocains ainsi que les récentes manœuvres navales franco-espagnoles, qui constituent un véritable dispositif militaire d'appui au gouvernement marocain pour lui permettre de poursuivre l'occupation militaire du Sahara Occidental.

Par ailleurs, l'Association s'inquiète des récents propos de Jacques Chirac déclarant que le gouvernement français avait pris une position plus modérée concernant la question du Sahara Occidental et estimant que la France devrait jouer un rôle de médiateur en favorisant une solution dans le cadre d'un système de confédération entre le Maroc et le Sahara Occidental.

Enfin l'Association dénonce la concertation existant au niveau des gouvernements et des forces impérialistes en Europe, concertation qui vient de se traduire par l'adoption d'une résolution favorable aux thèses marocaines par la Commission Politique du Parlement Européen.

Il est certain que le roi du Maroc, acculé par les décisions récentes de l'OUA, tente actuellement de mettre au point avec l'aide de ses alliés les plus fidèles un soi-disant « plan de paix » qui n'est en fait qu'une poursuite de sa politique de guerre contre le peuple sahraoui.

Face à toutes ces manœuvres, destinées à retarder l'échéance de véritables négociations de paix, l'Association des Amis de la R.A.S.D. demande que les troupes marocaines évacuent totalement le territoire du Sahara Occidental, condition indispensable pour un cessez-le-feu et l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui : aucune consultation ne peut, en effet, avoir lieu sous la menace des armes.

L'Association lance un appel solennel au gouvernement français afin qu'il cesse de faire obstacle à la recherche d'un véritable solution pacifique à la question du Sahara Occidental, dans le respect des décisions de l'ONU et de l'OUA et qu'il reconnaisse le Front Polisario, seul représentant légitime du peuple sahraoui.

Paris le 29 octobre 1980

régnait entre Rabat et Alger. Elle cherche à modifier la nature du conflit, à en faire une question algéro-marocaine, quand, à l'évidence, la représentativité de la RASD est de plus en plus largement reconnue. Le refus d'admettre les réalités ne peut avoir qu'une signification : repousser au maximum les échéances, dans l'espoir de pouvoir créer des conditions plus favorables aux thèses marocaines, aujourd'hui fortement mises en cause.

La position algérienne a été réaffirmée par le président Chadli Benjedid : « *Le peuple sahraoui est en droit d'attendre que nous lui apportions notre appui et que nous l'aidions dans l'exercice de son droit à l'auto-détermination, conformément à sa volonté librement exprimée, sous la direction de ses représentants légitimes qui le guident dans son combat, sans que cela signifie pour autant que nous sommes contre le peuple marocain frère, à l'égard duquel nous nourrissons tous les sentiments d'amitié et de considération* ».

La réunion du comité adhoc de Freetown a donc mis en lumière plusieurs données essentielles. Tout d'abord les membres du comité adhoc, en adoptant à l'unanimité leurs recommandations ont réaffirmé le refus des pays africains d'avaliser le fait accompli marocain. Ensuite le refus opposé par le Maroc, et les tentatives de modifier le contenu de la réunion ont révélé au grand jour la volonté marocaine de bloquer toute tentative de règlement négocié.

Pour sa part, le Front Polisario a tiré la leçon de l'attitude marocaine devant l'OUA : « *Nous acceptons de nous prêter à un référendum d'auto-détermination et de cesser-le-feu, à condition que l'armée marocaine évacue totalement notre*

Un point de vue marocain

(extrait de l'organe de l'USFP, Libération)

Ce journal qui soutient avec virulence les thèses annexionistes n'apprécie guère l'optimisme de commande, et au contraire stigmatise les échecs de la diplomatie marocaine.

Par rapport à Monrovia et à Freetown I, à Freetown II on a limité les dégâts. A ce titre et sur un plan strictement ponctuel, il y a eu du positif. Néanmoins, l'appréciation demeure partielle car, elle n'offre pas toutes les réponses à l'éventail de questions que soulèvent aussi bien les recommandations du comité ad-hoc que leurs conséquences sur les échéances diplomatiques à venir. (...)

La poudre qu'on lui a jetée sur les yeux en écoutant les organisations sahraouies marocaines, l'a fait basculer dans un optimisme et une quiétude démesurés. Il reste donc que, prises isolément des conférences précédentes de l'OUA, les recommandations du comité ad-hoc ne sont en rien favorables au Maroc. Comme un re-

frain, le référendum revient, cette fois-ci unanimement, sur la bouche des dirigeants africains membres du comité (...)

Voici, donc ce que nous inspire la réunion de Freetown II. Et maintenant que faire ? L'état se resserre autour du Maroc. Il ne peut persister dans sa stratégie initiale. Il lui faut clarifier la bataille.

C'est-à-dire sortir l'adversaire de ses apparences fardées, afin que soit stoppée nette l'idée qui fait son chemin, de l'existence d'un prétendu peuple sahraoui et d'un pseudo-Etat ou mouvement de libération. Ramener la bataille à sa vérité de conflit bilatéral. Placer l'ennemi sur le terrain réel et dévoiler les enjeux réels. Une seule solution, l'inéluctable : en découdre avec les ennemis. Sinon ils continueront de paraître à nous versatiles et insaisissables, à l'opinion internationale légitimes et opprimés. Sinon, le complot qui prend de l'extension ne sera plus du domaine de l'hypothétique.

pays. Aucune consultation ne peut avoir lieu sous la menace des armes marocaines. L'OUA a voulu lancer une bouée de sauvetage au roi. Il ne l'a même pas sai-

sie. Désormais la priorité est à la lutte pour le départ des troupes de Rabat » déclarait au Monde, Omar Hadrani le 22 octobre.

INFORMATION ET PROPAGANDE

L'on se souvient que « Le Monde » et de nombreux journaux d'importance internationale dans divers pays ont publié au début du mois de juillet un supplément de 6 pages, intitulé « La parole est au Maroc », portant en exergue la parole du roi « Nous, nous faisons de l'information pas de la porpagande ». Les articles en avaient été rédigés par des journalistes de « Jeune Afrique ». Le comité des Hauts de Seine a demandé au directeur de ce journal des explications sur une telle publication. Voilà la réponse qu'il a reçue :

« La Parole est à » est une rubrique publicitaire.

Ce qui y est publié est de la publicité rédigée mais ne s'en cache pas (...)

Ce que « Le Monde » a reproduit — et d'ailleurs d'autres journaux, « Time », l'« International Herald Tribune » — est, en effet, de la **publicité** : une annonce passée dans un journal ou une radio repasse le lendemain ou le mois suivant dans un autre journal ou une autre radio. C'est courant, normal et l'on utilise bien sûr le même document.

• Il est cependant permis de se demander où s'arrête la publicité, lorsque l'on constate que ces journalistes sont ceux-là même qui tiennent habituelle-

ment la rubrique concernant le Sahara, que dans cette rubrique ils disent les mêmes choses que dans la publicité, que les positions qu'ils y défendent, si proches de celles de Rabat qu'on les croirait inspirées de là, sont souvent en contradiction avec les positions que le directeur de « Jeune Afrique » assure être celles de son journal.

Qui peut s'empêcher de penser que les largesses publicitaires du Maroc ne s'étendent jusqu'à la conception des articles « d'information » de la revue, qui apparaissent dès lors comme de simples produits de la propagande royale ?

La pêche et les pêcheurs en eaux territoriales sahraouies

UNE grande attention est portée sur l'attitude du gouvernement espagnol à la suite des mesures prises par le Polisario à l'encontre des navires de pêche qui agissent dans la limite des eaux territoriales de la République Arabe Sahraouie Démocratique.

Une flotte de 200 à 250 navires espagnols croise régulièrement dans les eaux territoriales sahraouies qui comptent parmi les plus poissonneuses du monde.

D'autres flottes de pêche agissent également, notamment marocaines et portugaises.

LA VRAIE NATURE DU PROBLEME

Brahim Ghali, ministre sahraoui de la défense a ainsi défini la position du Front Polisario. « Ces richesses qui aveuglent tant les puissances étrangères ne sont à aucun autre que le peuple sahraoui ». Omar Mansour, membre du bureau politique devait préciser le 24 juillet 1980 : « De toutes façons, les eaux territoriales de la RASD appartiennent à un pays souverain et indépendant. Il y a des façons de pouvoir pêcher dans ces eaux ».

Le problème est ainsi posé dans ses véritables termes : il n'a jamais été question pour le Front Polisario de s'en prendre à des pêcheurs, mais de faire respecter les droits du peuple sahraoui. En l'affaire, ni le Portugal, ni l'Espagne n'avaient obtenu l'autorisation de la RASD de pêcher dans les eaux du Sahara. Dans toutes les eaux territoriales du monde, un tel manquement conduit à des arraisonnements de navires et à la consignation de l'équipage jusqu'à règlement du litige. Cela arrive parfois en France à des navires espagnols.

La RASD est fondée à faire respecter ses droits puisqu'elle est reconnue comme Etat souverain par la majorité des Etats africains, qui ont ainsi condamné sans conteste l'occupation du Sahara par l'armée marocaine, et du même coup ôté toute validité à d'éventuels accords entre le Maroc et d'autres pays concernant le Sahara.

Il n'y a pas d'échappatoire : ou bien l'on considère que l'occupation du Sahara Occidental par les troupes marocaines est illégale, et alors il faut recevoir l'autorisation des autorités légitimes du Sahara, c'est-à-dire la RASD, pour pêcher dans les eaux territoriales sahraouies ; ou bien l'on

apporte sa caution à l'agression marocaine. Il est vrai que certains pays se bornent comme par le passé, à pêcher sans autorisation du tout !

L'ATTITUDE ESPAGNOLE

Ainsi donc il n'y a pas de « chantage », pas de « prise d'otages » comme on le prétend. Ce n'est pas et ce n'a jamais été, la politique du Front Polisario. Il s'agit de la répression d'un pillage délibéré.

La situation difficile dans laquelle se trouvent les pêcheurs espagnols, et leurs familles, ne se prolonge que parce que le gouvernement de Madrid refuse de régler le litige selon les pratiques internationales normales.

Au contraire, le gouvernement espagnol a impudemment assuré les navires de pêche espagnols de la protection de la flotte de guerre pour continuer à pêcher en eaux sahraouies.

De plus, le gouvernement espagnol a entrepris des négociations avec le gouvernement marocain pour renouveler les accords de pêche sur le Sahara Occidental, avalisant ainsi l'agression, qui a été permise par la

conclusion de l'accord de Madrid, aux termes duquel, en violation de tous ses engagements et des normes du droit international, l'Espagne a cédé le territoire sahraoui au Maroc.

L'attitude du gouvernement espagnol est d'autant plus préoccupante qu'elle constitue un retour en arrière par rapport aux attitudes adoptées en 1978, lorsque le parti gouvernemental engageait des discussions avec le Front Polisario. Et cela alors que la position internationale de la RASD est de mieux en mieux assurée. Le gouvernement espagnol prend ainsi la lourde responsabilité de favoriser la politique jusqu'au boutiste de Rabat, de l'aider à rejeter toute négociation de paix. Il contribue à la prolongation de la guerre et aggrave les menaces que l'obstination du roi du Maroc fait peser sur la région.

Souhaitons que Madrid comprenne que, seul un respect des eaux territoriales sahraouies, et une discussion directe avec le Front Polisario sur cette question, permettront de résoudre dans le respect des intérêts des deux parties, cette question.

G. CARRAT

Une déclaration de Omar Hadrani

Recevant la presse internationale le 14 octobre dernier M. Omar Hadrani, membre du Bureau Politique du Front Polisario a déclaré.

A propos de la situation au sud du Maroc :

« Nous irons toujours plus au Nord, lance M. Hadrani. On ne peut pas parler uniquement de guerre du Sahara occidental, ou de guerre du Sud marocain. C'est une guerre totale contre les forces d'agression. Les Marocains, eux aussi, doivent vivre la guerre. Si nous sommes présents à l'intérieur du Maroc, cela veut tout simplement dire que l'armée marocaine est en déroute. Et à l'avenir, nous monterons plus haut. D'ailleurs, je saisis cette occasion pour lancer un avertissement aux touristes étrangers qui visitent le Maroc. L'insécurité sera de plus en plus grande ».

A propos de l'attitude de l'Espagne et du conflit entre la RASD et l'Espagne sur les droits de pêche.

« De plus en plus, l'Espagne démontre qu'elle s'est complètement soumise aux conditions du Maroc et qu'elle s'est alignée sur la politique de Rabat. Que fait le ministre espagnol des Affaires étrangères à Rabat ? Nous exigeons de l'Espagne qu'elle ne signe pas d'accord sur nos eaux territoriales et que ses pêcheurs ne viennent plus piller nos ressources halieutiques. Car, pour nous, la présence de pêcheurs étrangers à l'intérieur de nos eaux constitue un acte de pillage. L'Espagne se trompe si elle croit que Rabat peut protéger les chalutiers espagnols. »

« L'accord de 74 est rendu caduc avec le retrait de la Mauritanie de la guerre. Et d'un côté, Madrid affirme ne pas reconnaître la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental, mais de l'autre, les autorités madrilènes ont conclu un accord de pêche avec Rabat incluant la façade maritime sahraouie » (...)

« Nous ne continuerons pas longtemps à faire preuve de largesse et d'esprit humanitaire. Nous avons conscience que si l'on continue depuis les capitaineries de Las Palmas à encourager les pêcheurs espagnols à se rendre au large des côtes sahraouies, il n'est pas exclu de voir l'Espagne intervenir militairement pour « sécuriser » ses pêcheurs. Auquel cas nous prendrons les mesures les plus appropriées ».

6^e rencontre européenne des comités de soutien

Comme chaque année, une rencontre des comités de soutien européens à la lutte du peuple sahraoui s'est tenue, à Bruxelles les 10 et 11 octobre.

Une délégation du Front Polisario, comprenant notamment Fadel, représentant pour l'Europe, Ouadadi, président du Croissant Rouge Sahraoui a participé aux travaux. Le ministre sahraoui de l'Éducation Ali Mahmoud, a également suivi les travaux.

Une délégation du Croissant Rouge Algérien comprenant le Président et le Directeur devait participer à la conférence. Malheureusement elle a dû rejoindre l'Algérie dès son arrivée à Bruxelles du fait de la tragédie d'El Asnam.

Des représentants du Comité Suisse, de l'Association espagnole, du Comité hollandais, du comité portugais, du comité anglais, du comité allemand, de l'association française, du comité de défense des prisonniers, et bien sûr, du comité belge qui assurait remarquablement la tenue des travaux, ont suivi la conférence.

Les délégués à la conférence ont été particulièrement heureux de constater que le programme fixé lors de la précédente réunion dans le domaine humanitaire a été pour l'essentiel rempli. Forts de ce succès les délégués ont proposé à tous les comités européens y compris ceux qui n'ont pu participer à cette réunion, de poursuivre leurs actions dans les trois grands domaines, alimentation, médical et matériel (tentes, couvertures, etc.) afin d'assurer pour la plus large part possible la couverture des besoins des réfugiés sahraouis.

Les délégués à la conférence ont constaté par ailleurs la nécessité d'une action prolongée sur le plan politique. Ils ont été unanimes à considérer qu'une action soutenue auprès des délégations nationales au Parlement européen ainsi qu'une action auprès des délégations à la 35^e session de l'Assemblée Générale de l'ONU serait souhaitable. L'anniversaire de l'accord de Madrid a semblé une date importante du fait de l'attitude présente de l'Espagne, appelant des démarches multiples. La réunion, au mois de février de la commission des droits de l'homme de l'ONU a été apprécié comme un objectif important, en vue d'une intervention en faveur du peuple sahraoui. Enfin, le sort des disparus sahraouis et la résistance des populations victimes de la domination marocaine doivent faire l'objet d'une large information.

Les délégués à la conférence ont adopté une résolution politique, et envoyé des messages à Carter, à Giscard, au bureau du Parlement européen, au Président et au secrétaire général de l'OUA, au président de la 35^e assemblée, au secrétaire de l'ONU, des messages. Un télégramme a également été adressé au président algérien déplorant la catastrophe d'El Asnam.

Fondation d'un groupe d'études sur les problèmes du Sahara Occidental à l'Assemblée nationale

Le « groupe d'études sur les problèmes du Sahara Occidental » de l'Assemblée Nationale a tenu sa séance constitutive le mardi 14 octobre 1980.

M. Alain Vivien, député socialiste de Seine-et-Marne qui a pris l'initiative de la constitution de ce groupe, en a été élu Président. Il a été procédé ensuite à la désignation du Bureau qui se compose de MM. Mayoud (UDF), Kalinsky (C), de Castines (RPR), Richomme (UDF), Mme Barbera (C), MM. Pistre (S) et Couste (App. RPR).

Le groupe d'études s'est assigné pour première tâche de s'informer, de la manière la plus complète possible, des différents aspects — historiques, politiques, économiques, sociaux et humains — de la question du Sahara Occidental.

A cette fin, des contacts seront recherchés avec toutes les parties intéressées qui seront invitées à faire connaître ou à préciser leur position.

M. Alain Vivien a formulé l'espoir qu'une meilleure connaissance des choses contribuera à la recherche d'une solution pacifique dans un conflit qui a déjà fait trop de victimes innocentes. Communiqué

Délégation du Sénat français au Maroc

La Commission des Affaires Étrangères et de la Défense du Sénat a envoyé une délégation au Maroc au mois de septembre. Le chef de la délégation M. Poudonson a tenu des propos effarants dans la bouche d'un responsable national : « Je crois que la thèse du Maroc est solide et solidement ancrée dans l'histoire » voilà pour l'ignorance ; il a également déclaré son « admiration pour Hassan II qui s'efforce de ne pas insulter l'avenir », voilà pour la flagornerie. Enfin, il a dit « les populations se sont largement auto-déterminées... Je ne suis pas du tout convaincu qu'il y ait une entité sahraouie » mélange d'ignorance et de bassesse, et qui place cet UDF en dehors de toute position officielle française, le gouvernement et le président ayant reconnu le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, qu'ils s'efforcent par ailleurs à rendre inapplicable.

Messages

Au mois de juin l'association a achevé le message suivant au MRAP.

L'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique, indignée du nouvel attentat dont le MRAP a été victime, tient à vous assurer de sa solidarité et partage avec vous la volonté de ne pas céder aux manœuvres d'intimidation qui frappent actuellement les organisations de soutien aux étrangers en France et d'amitié entre les peuples.

A la suite de la catastrophe d'El Asnam, le Secrétaire général de l'Association a adressé un message au président algérien Chadli.

C'est avec une vive émotion et une profonde affliction que les membres de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique ont appris la nouvelle du tremblement de terre qui a dévasté la ville d'El-Asnam.

Au nom de tous les membres de notre Association et de tous les amis du Peuple Sahraoui, nous tenons, Excellence, à vous exprimer, ainsi qu'à tous les sinistrés, notre sympathie pour le peuple Algérien aujourd'hui si durement éprouvé.

L'Association a protesté auprès du ministère de l'Intérieur, contre la mesure d'expulsion prise à l'encontre du directeur d'Afrique-Asie.

L'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique proteste énergiquement contre la mesure d'expulsion qui frappe Monsieur Simon Malley directeur de la revue « Afrique-Asie ».

L'Association entend s'opposer vigoureusement à toute mesure d'expulsion arbitraire portant gravement atteinte au statut des étrangers en France et à la liberté de la Presse.

SOUSCRIPTION — Liste n°3

Nous publions ci-dessous les derniers résultats de la souscription. Nous devons poursuivre l'effort engagé afin de parvenir au complet succès en couvrant tous les frais engagés pour la venue des enfants, d'ici la fin de l'année.
Il manque encore 42 000 F.

Nous nous félicitons tout particulièrement du succès de la souscription pour Feila. Les souscripteurs lui ont ainsi permis de rentrer au Sahara dans des conditions très satisfaisantes.

A. Bidon, Saint Malo (35)	30	P. de Raymond, Paris	100
L. Jaisson, Salens (80)	150	J. Mouton, Ste Geneviève des Bois (91)	400
P. Godefroy, Ste Geneviève des Bois (91)	400	C. Blanc, Sucy en Brie (94)	250
D. Picard, Paris	270	Appel, Paris	1 000
H. Leroux, Paris	120	D. Abel, Mougis (77)	20
E. Preiss, Montpellier (34)	100	A. Sais, Cannes (06)	200
D. Mouze, Reims (51)	500	C. Nesson, Bordeaux (33)	200
F. de Chasseix, Frolois (54)	400	M. R. Lipmann, Paris	100
J. Fouqueray, Le Mans (72)	60	Y. Chaix, Viroflay (78)	100
Excoffier, Arbussigny (74)	220	G. Nolot, Paris	100
Y. Benmakhlof, Nîmes (30)	60	E. Oullie (06)	100
H. Laboucheix, Buc (78)	100	S. Bonte, Toulouse (31)	200
E. Magera, Alès (30)	30	J. Poisson, Saint-Denis (93)	100
P. Tholliere, Saint-Etienne (42)	30	A. Baduel, Bagnières de B. (65)	250
L. Ruchet, Chatou (78)	50	F. Beslay, Le havre (76)	400
L. Hilaire, Hourheim (67)	150	M. Monod, Levallois Perret (92)	510
A. Pont, Lattes (34)	50		
F. Williame (59)	100		
A. Jouvent, Echirolles (38)	50		
C. Kottelanne, Maisons-Alfort (94)	200		
A. Moncozet, Paris	50		
J. Viviani, Aubagne (13)	50		
Groupe Solidarité La Rochelle (17)	355		
Melle Fourny, Aix en Provence (13)	50		
H. Auge, St Martin (38)	160		
J. Besson, Balma (31)	50		
Delabbas, Paris	20		
E. Boileau, Orsay (91)	250		
M. Loncle, Maisons-Laffitte (78)	100		
A. Lardet, Manduel (30)	100		
M. Roth, Paris	300		
Ass. RASD, Hauts-de-Seine	500		

APPAREIL AUDITIF POUR FEILA

Y. Thiry, Sainte Geneviève des Bois	200
Acafi, Sainte Geneviève des Bois	200
Arciero, Sainte Geneviève des Bois	200
P. Gueant, Boulogne Billancourt	500
C. Royant, Stains	200,00
L. Ruchet, Chatou	200,00
S. Bonte, Toulouse	100,00
J. Poisson, Saint-Denis	100,00
C. Michel, Mirecourt	20,00
G. Astoul, Montauban	50,00
C. Nesson, Bordeaux	100,00

Activités de l'Association

Outre l'accueil des enfants qui a mobilisé une part considérable des énergies de l'association de nombreuses initiatives ont été prises dans le soutien au peuple sahraoui, dont nous n'avons pas eu le loisir de parler.

■ Il y a d'abord eu des réunions publiques :

A Belfort, une rencontre de 80 personnes s'est tenue le 12 juin 1980.

A Nantes, le comité de l'Association a projeté le film « le Sahara n'est pas à vendre ». 70 à 80 personnes ont participé au débat avec un représentant du Front Polisario.

■ Ensuite il y a des **stages de formation** pour lesquels des organisations ont demandé à l'association d'animer la partie consacrée au Sahara Occidental.

Le CFEI (JOC) nous a invité à participer à deux stages, de responsables.

Le premier s'est tenu le 20 juillet au soir, le second le 15 septembre.

La Commission du Tiers-Monde du PS de Loire-Atlantique nous a demandé également.

■ L'association a pu participer à plusieurs fêtes populaires.

A Nantes : à la fête du PS le 11 mai et le 14 juin à la fête de l'Union Démocratique Bretonne qui s'est tenue à Brest.

A Rive de Gier, à la 2^e fête de la Rose, le 7 juin.

A Albi, à la fête du Parti Communiste Français, les 4 et 5 octobre.

A Paris, l'Association a participé à la fête du PSU, à la fête de la Rose et à la fête de l'Humanité.

La participation à toutes ces fêtes nous a permis de prendre contact avec un grand nombre de personnes auxquelles nous avons pu apporter toutes les explications souhaitées.

Cette action nous a également permis de resserrer nos liens avec des organisations amies.

Il faut noter enfin que le groupe « Solidarité Inter-nationaliste » du MDPL de La Rochelle a pris une part active dans la population de l'accueil des enfants sahraouis.

■ Signalons enfin parmi les réactions à la Tribune Libre publiée par G. Carrat dans le Monde du 5 juillet. Celle de M. de Dienoux, conseiller des affaires étrangères qui approuve les opinions exprimées, d'autant plus que j'ai eu l'occasion de me rendre dans le sud de l'ex-Sahara espagnol durant l'été 1974, alors que j'étais chargé du consulat général de France à Nouadhibou », et celle de M. Alain Rodrigue « satisfait de constater que des compatriotes sont parfaitement informés du véritable problème sahraoui... Trop de Français, en effet qu'ils soient de métropole ou vivant à l'étranger, ont une opinion faussée par les médias officiels... »

PRISES DE POSITION

Parmi les prises de position soulignons celle de Jean Charbonnel, ancien ministre, actuellement délégué général du RPR, dans la Croix du 14/7/80.

« Or, nous croyons que la France, contrairement à ce qu'elle a fait jusqu'à présent, devrait, plus que tout autre, favoriser l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. »

16 août 1980 : A l'occasion de la visite à Lagos d'un ministre mauritanien, le président du Nigéria affirme qu'il interviendra en faveur de la paix dans les pays voisins du Sahara Occidental.

20 août : Affrontement entre le Front Polisario et les troupes marocaines à Abateh, à 80 km au sud de Tan-Tan, au Maroc.

22 août : — Le président de la Gambie reçoit à Banjul le ministre sahraoui des Communications.

— Bombardement par le F.P. des positions marocaines à Boujdour et à Tekeizimit.

27-27 août : Attaques du F.P. contre les localités de Sabti, Smara, Guelta et Gouraryet.

25 août : Le F.P. détruit un bateau marocain au large du Sahara Occidental et capture ses 42 membres d'équipage.

29 août : — La RASD et le Mozambique établissent des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs.

— Un chalutier espagnol avec 39 hommes à bord est arraisonné par le F.P. dans les eaux territoriales de la RASD.

2 septembre : La RASD et le Burundi établissent des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs.

3 septembre : Le F.P. investit et occupe les localités de Tata et d'Akka. Tata, à 180 km au sud-est d'Agadir, est l'objectif le plus au nord du territoire marocain attaqué par l'armée sahraouie depuis le début du conflit.

5 septembre : — Le président mauritanien reçoit à Nouakchott une délégation du F.P.

— Le F.P. abat un « Mirage F1 » marocain au-dessus d'Esmeyra, dans le sud du Maroc.

9 septembre : — Ouverture, à Freetown, en Sierra-Leone, des travaux du Comité ad hoc de l'OUA sur le Sahara Occidental. Sont présents : les présidents de la Sierra-Leone (Pt en exercice de l'OUA), d'Algérie, de Mauritanie, de Guinée, du Nigéria, du Mali, des ministres de Tanzanie et du Soudan, le secrétaire général du Front Polisario, le premier ministre marocain et des représentants de dix « mouvements sahraouis pro-marocains ».

— Le F.P. occupe la localité marocaine de Cheikh Al Abidine, dans la région d'Akka.

11 septembre : Le Comité ad hoc de l'OUA adopte à l'unanimité une recommandation en six points (voir page 4).

15 septembre : Attaque du F.P. contre la garnison de Bouguerba, dans le sud du Maroc.

22 septembre : Une importante bataille commence entre les forces sahraouies et les troupes marocaines à Ras El Khanfra, à 80 km au sud de Tan-Tan. Cet affrontement durera plusieurs jours.

23 septembre : Le premier ministre algérien reçoit, à Alger, son homologue de la RASD.

2 octobre : Un communiqué sahraoui annonce l'arraisonnement par le F.P. d'un chalutier portugais et la capture de ses 15 membres d'équipage (ils seront libérés le 8 octobre).

3 octobre : Le Comité d'Action Britannique pour le Sahara demande à la reine Elizabeth d'annuler sa prochaine visite au Maroc.

8 octobre : Rencontre à Bamako entre le président malien et le ministre sahraoui de l'information.

9 octobre : Attaque du F.P. contre la localité de M'Hamid, au sud de Zagora, dans la province de Ouarzazate.

12 octobre : Le Cap-Vert et la RASD établissent des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs.

16 octobre : Un groupe d'études sur les problèmes du Sahara Occidental est constitué à l'Assemblée Nationale française. Présidé par le député socialiste Alain Vivien, il regroupe des parlementaires de tous les principaux partis et a pour but « de s'informer sur les différents aspects historiques, politiques, économiques, sociaux et humains de la question du Sahara Occidental ».

23 octobre : La Commission politique du Parlement européen adopte, à Bruxelles, un projet de résolution proposant une médiation des « Neuf » sur le Sahara Occidental et critiquant les politiques algérienne et marocaine dans cette région. Ce projet doit être soumis au Parlement européen lors de sa prochaine session plénière.

L'ONU pour des négociations directes maroco-saharaouies

Extraits de la résolution adoptée par le comité de décolonisation par 88 voix contre 6

« L'assemblée générale ayant examiné de manière approfondie la question du Sahara Occidental. (...) »

« 1 — Réaffirme le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la Charte de l'Organisation des Nations Unies, à celle de l'Organisation de l'Unité Africaine et aux objectifs de la résolution 1514 (XV) de l'assemblée générale, ainsi que la légitimité de la lutte qu'il mène pour l'exercice de ce droit comme le prévoient les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine.

« 2 — Déploie vivement le fait que sa résolution 34-37 du 21 novembre 1979 qui énonce les voies et moyens d'une solution politique juste et définitive de la question du Sahara Occidental n'ait pu être mise en application.

« 3 — Se déclare de nouveau vivement préoccupée par l'aggravation de la situation découlant de la persistance de l'occupation du Sahara Occidental par le Maroc et de l'extension de cette occupation à la partie du Sahara Occidental ayant fait l'objet de l'accord de

paix du 5 août 1979 entre la Mauritanie et le Front Polisario.

« 4 — Réaffirme qu'une solution à la question du Sahara Occidental réside dans l'exercice par le peuple de ce territoire de ses droits inaliénables y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. (...) »

« 8 — Invite à cet effet les Nations Unies à coopérer pleinement avec l'Organisation de l'Unité Africaine en vue de permettre l'exercice par le peuple du Sahara Occidental de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine.

« 9 — Réitère l'appel contenu dans sa résolution 34-37 par lequel elle demande instamment au Maroc de s'engager dans la dynamique de la paix et de mettre fin à l'occupation du territoire du Sahara Occidental.

« 10 — Demande instamment à cet effet au Maroc et au Front Polisario, représentant du peuple du Sahara Occidental, d'engager des négociations directes en vue d'aboutir à un règlement définitif de la question du Sahara Occidental. (...) »

PRECISION :

Une partie des informations utilisées dans le Sahara-Info n° 48 émanait du Comité de défense des prisonniers sahraouis au Maroc et au Sahara Occupé. Une autre partie émanait du Croissant Rouge Sahraoui qui a récemment publié un important document sur cette question, que l'on peut se procurer auprès de l'association. Par ailleurs, des possibilités de travail en commun entre l'Association et le Comité de défense sont en cours de discussion entre les deux organisations.